



# AGENTS TERRITORIAUX DES ÉCOLES TOUTES ET TOUS EN MANIFESTATION ET EN GRÈVE AVEC LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE !

La fédération CGT des Services publics a déposé un préavis de grève et appelle l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale exerçant leurs missions dans un établissement scolaire à participer aux manifestations intersyndicales le 1er février 2024.

À la ville de Nice, alors que vous œuvrez, au premier plan à l'épanouissement des enfants, à leur sociabilisation et au développement de la cohésion sociale, vous faites l'objet d'un manque de reconnaissance depuis des années. Vous n'avez cessé de dénoncer la dégradation de vos conditions de travail, les sous-effectifs récurrents, vos faibles rémunérations et la précarité de vos métiers.

Force est de constater qu'au quotidien, sur le terrain, tout est fait dans l'urgence. Le travail à flux tendu reste la norme. Vous ne pouvez plus accueillir les enfants et leurs familles dans les meilleures conditions.



**JEUDI 1ER FÉVRIER  
10H00  
PLACE MASSÉNA**

**Agents essentiels à la vie des établissements scolaires et périscolaires, à la continuité et la qualité de l'accueil des enfants, faites entendre votre voix pour :**

- l'augmentation des rémunérations, la revalorisation du point d'indice à 6 euros et son indexation sur l'inflation, la refonte de la grille indiciaire avec la reconnaissance des qualifications ;
- la reconnaissance du cadre d'emploi des ATSEM en catégorie B-Type, au regard des qualifications et des missions éducatives ;
- l'attribution du CTI - Complément de Traitement Indiciaire - , soit +192 euros nets mensuels pris en compte dans le calcul des retraites, pour l'ensemble des agents travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires ;
- une ATSEM par classe sur tout le temps scolaire et des remplacements immédiats en cas de sous-effectif ;
- la reconnaissance de la pénibilité des métiers des agents de la fonction publique territoriale des établissements scolaires : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, reconnaissance des sujétions particulières, inscription de ces cadres d'emplois auprès de la CNRACL en carrière active.

**POUR PRÉPARER L'AVENIR DE NOS ENFANTS,  
IL FAUT AMÉLIORER LE PRÉSENT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
TRAVAILLANT AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES !**